

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
13 SEPTEMBRE 2017 À 19 H**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) RELATIVEMENT À CERTAINS USAGES ET CONSTRUCTIONS (ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)**

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **13 septembre 2017 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement consiste à clarifier et moderniser le Règlement d'urbanisme à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre un développement harmonieux du territoire. Les modifications proposées portent sur les dépassements autorisés au toit, les établissements de fabrication et de vente d'alcool, les cours anglaises, les abris temporaires pour entrées piétonnes, le parc de stationnement public et le stationnement extérieur.

Les dispositions concernant les usages et les constructions sont susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 24 août 2017

Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement